

Absences et congés des élèves

La fréquentation de tous les cours prévus à l'horaire scolaire est obligatoire. Toutefois, une dispense individuelle peut être accordée pour de justes motifs.

- **Absences prévues (médecin, dentiste, etc.) :**
 - annonce dans l'agenda scolaire ou selon l'organisation de l'enseignant
 - dans les meilleurs délais

- **Congés jusqu'à une demi-journée :**
 - formulaire fourni par le titulaire
 - délai minimum : 1 jour avant l'absence

- **Congés de plus d'une demi-journée :**
 - formulaire fourni par le titulaire ou disponible sur www.ecolefully.ch
 - délai minimum : 2 semaines avant l'absence

Motif		Justificatif
Religieux	Ensevelissement, mariage, baptême, confirmation, première communion ou autres rites officiels.	Faire-part Invitation
Familial	Problèmes de santé des proches, problèmes de garde de l'enfant en cas de maladie ou de déplacement. Fête de famille à l'étranger.	Certificat médical Invitation
Professionnel des parents	Vacances imposées	Attestation de l'employeur
Personnel de l'élève	Activités sportives ou artistiques exceptionnelles, hospitalisation prévue, problèmes de santé	Convocation Certificat médical

Toute autre demande de congé pour anticiper ou prolonger des vacances ne peut, en principe, pas être prise en considération. Nous vous remercions de programmer vos vacances et voyages en respectant le plan de scolarité.

Toute absence non justifiée est passible d'une amende.